



La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

RR 2, Site 7, Box 46 Bluffton, AB T0C 0M0

Numéro sans frais: 1-866-956-1116 Télécopieur: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca www.sheepbreeders.ca

Canadian Sheep Breeders' Association

NOUVELLES DE LA SCÉM - ÉTÉ 2012

La Classique canadienne du mouton :

La très réussie Classique canadienne du mouton 2012 a eu lieu à Truro en Nouvelle-Écosse du 14 au 16 juin dernier. L'évènement, qui était commandité par la Société canadienne des éleveurs de moutons et accueilli par l'Association des éleveurs pur-sang de la Nouvelle-Écosse, a attiré des exposants et acheteurs de partout au Canada. Les journées chaudes et ensoleillées ainsi que les nuits fraîches ont offert des conditions idéales pour le transport et le confort des moutons.

56 exposants ont présenté 14 races au juge Gerald Hunter, un éleveur de Suffolk et Border Leicester de Smitts Falls, Ontario. Ce dernier a classé les 230 sujets. La Championne suprême fut une Dorset (Driscoll Dorsets 2Y), propriété de Mike et Cindy Driscoll d'Elora en Ontario et le Champion suprême fut un Texel (Brien G&L 1Y) propriété de G&L Brien de Ridgetown en Ontario. Le Troupeau suprême a été décerné à MacTaggart Suffolk de Rockwood en Ontario.

Tout au long de la fin de semaine, une grande variété de toisons a été exposée pour la compétition de toisons. Après le jugement, des commentaires détaillés ont été fournis aux compétiteurs et les toisons ont été offertes pour la vente aux enchères silencieuse. De courtes formations, des démonstrations de tonte ainsi qu'un grand nombre de vendeurs offrant de la laine et divers produits dérivés ont mis en évidence la versatilité de la laine.

Après la compétition, un banquet d'agneau de Nouvelle-Écosse et de saumon, à guichet fermé, fut précédé du mot de bienvenue de l'Honorable John MacDonell, ministre de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse. La SCÉM a présenté le « Good Shepherd Awards » à Angus Rouse et, à titre posthume, à Jim Hewitt pour leur contribution remarquable à l'industrie ovine.

La vente a eu lieu le samedi et 226 sujets de producteurs venant de 9 provinces différentes ont été vendus sur le site des enchères. L'encanteur de cette Classique annuelle fut Andy Carter, Champion des commissaires-priseurs canadiens 2008. Plus de 220 enchérisseurs officiels de 10 provinces ont rivalisé pour acheter des animaux pur-sang. Les prix payés furent élevés, avec en moyenne 534 \$/brebis et 696 \$/bélier. La vente la plus élevée d'une femelle fut pour une brebis de race Suffolk (Trillium Woods 20Y, propriété de Trillium Woods Sheep, Shallow Lake, ON), laquelle a été vendue à Jill DeClark, Belmont, ON pour 2 200 \$. La vente la plus élevée d'un mâle fut pour un bélier de race Dorset (Brien G&L 77X propriété de G&L Brien, Ridgetown, ON), lequel s'est vendu 4 000 \$ à Shereff Stock Farm, Carberry, MB.

Les moyennes par race et les résultats de vente pour chaque animal sont disponibles sur le site de la SCÉM au www.sheepbreeders.ca. Des photos de l'évènement peuvent être visionnées sur le site www.sheepnovascotia.ns.ca. Ceux qui voudraient acheter des photos prises par la photographe officielle, Pam MacKenzie, peuvent consulter son site Internet au www.shotsbypam.com.

La SCÉM est très reconnaissante de l'énorme soutien reçu par les commanditaires, exposants, vendeurs et acheteurs de partout au Canada. La SCÉM félicite et remercie en particulier l'Association des éleveurs pur-sang de la Nouvelle-Écosse pour le remarquable leadership et l'hospitalité démontrés en tant qu'hôte de la Classique 2012. Les efforts et les heures consacrées dans la

planification de l'événement par l'équipe locale résultent en un autre événement réussi pour l'industrie ovine canadienne.

La prochaine Classique canadienne du mouton aura lieu à Barrière en Colombie-Britannique, situé à 45 minutes au nord-ouest de Kamloops, du 28 au 30 juin 2013.

Tatouages : Erreurs corrigées

La constitution de la SCÉM requiert que les éleveurs qui utilisent les tatous pour enregistrer leurs moutons doivent, **dans les 100 jours suivant la naissance**, tatouer : i) Lettres de troupeau sur l'oreille droite et, ii) un numéro d'identification avec la lettre de l'année sur l'oreille gauche, avant l'âge de 100 jours. Les tatous sont une forme d'identification permanente et les numéros correspondants sont imprimés sur les papiers d'enregistrement de l'animal. Bien que la majorité des tatous sont lisibles et conformes, des erreurs peuvent survenir (lettres inversées, oreilles inversées, encre non visible, chiffres/lettres incorrects ou manquants, etc.). Il est primordial de s'assurer que le tatou de l'animal correspond parfaitement à l'enregistrement. Si les numéros ne correspondent pas, les animaux peuvent être exclus des compétitions et des ventes, échouer l'épreuve de parenté ou être confondus avec d'autres animaux.

Quand les enregistrements sont reçus, il est très important de valider ce papier avec le tatou de l'animal. Si une erreur est notée, contactez Lorna Woolsey à la SCEA (1-877-833-7110 poste 306) ou LauraLee Mills (au poste 314 pour le service en français) qui vous aideront à-travers le processus de correction. Dans plusieurs des cas, l'enregistrement original devra être retourné avec une description de l'erreur, puis un nouvel enregistrement pourra être imprimé pour correspondre au tatou de l'animal. Dans certaines situations, il sera exigé qu'un nouveau tatou soit fait au-dessus ou en-dessous du tatou original et un nouvel enregistrement sera alors imprimé. Quand une correction est faite, une note est ajoutée sur l'enregistrement indiquant le type d'erreur et les ajustements qui ont été faits. Des frais de 10 \$ (+ taxes), pour émettre des papiers d'enregistrement corrigés, s'appliquent.

Bourse d'études : La SCÉM offrira une bourse d'étude annuelle de 500\$ à des étudiants membres ou à de proches parents d'un membre de la SCÉM. La première bourse sera offerte pour la session universitaire ou collégiale de l'automne 2012. Le formulaire de demande est disponible via le menu *Industry Involvement* du site Internet de la SCÉM. Les formulaires doivent être reçus au bureau de la SCÉM au plus tard le 1 août 2012.

Exigences pour l'importation de moutons

Sous la section 189 du Règlement sur la santé des animaux, sauf exception pour les animaux importés qui sont immédiatement abattus, toute personne qui importe un mouton doit transmettre à la *Canadian Cattle Identification Agency* (CCIA) : i) le numéro d'étiquette approuvée, et ii) suffisamment de renseignements pour que l'origine de l'animal puisse être établie. Ces informations doivent être transmises à la CCIA dans les 7 jours suivant l'importation du mouton.

Veillez noter que la base de données de la CCIA (CLTS) peut maintenant recevoir les informations des moutons importés. À partir d'aujourd'hui, des inspections pour vérifier la conformité seront réalisées par l'ACIA à l'effet que les informations sur les moutons importés se retrouvent dans la CLTS.

Le non-respect de ces exigences peut conduire à une sanction selon le Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

Vous pouvez rejoindre la CCIA pour transmettre les informations liées à l'importation d'un mouton au 1-877-909-2333.

Changement d'adresse du bureau de la SCÉM

À partir du 2 juillet 2012, le bureau de la SCÉM sera relocalisé à Bluffton en Alberta. Stacey White poursuivra son travail à temps partiel à titre de directeur général de la SCÉM. Le numéro sans frais et le courriel demeurent les mêmes. La nouvelle adresse postale est : RR 2, Site 7, Box 46, Bluffton, AB, T0C 0M0. Toute correspondance envoyée à l'ancienne adresse sera aussi reçue. Le nouveau numéro de télécopieur sans frais est : 1-877-207-2541.

Afin de demeurer sur la liste d'envoi de la SCEA, il est important d'être un membre en règle de la SCÉM et d'avoir une adresse courriel active. SVP renouvelez votre adhésion annuelle dès maintenant en contactant la SCEA en ligne au www.clrc.ca ou en appelant Lorna Woolsey au 1-877-833-7110 poste 306 (pour le service en français, contactez LauraLee Mills au poste 314).